

## ARRETE MUNICIPAL N°85-2024

**OBJET :**  
Retrait de délégation  
GARCIA Sylvie  
Adjointe au Maire

**Le Maire de Murviel les Béziers,**  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-18 ;  
**VU** l'élection de Mme GARCIA Sylvie née CHALLIER en qualité d'adjointe en date du 23/05/2020 ;  
**VU** l'arrêté municipal du Maire n°124-2020 du 23/05/2020 donnant délégation de fonction à Mme GARCIA Sylvie née CHALLIER ;  
**CONSIDERANT** que Mme GARCIA Sylvie née CHALLIER n'exerce plus ses fonctions dont elle a délégation, depuis plusieurs mois ce qui compromet la bonne marche des services ;

### ARRETE :

**Article 1° :** Toutes les délégations consenties à Mme GARCIA née CHALLIER Sylvie, née le 21/09/1966, lui sont retirées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

**Article 2° :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Béziers,
- Monsieur le Procureur de la République de Béziers,
- A l'intéressée.

Fait à Murviel les Béziers le 27/05/2024

Le Maire, Sylvain HAGER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication (ou notification), en vertu de l'article R421-5 du Code de la Justice administrative.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Notifié à l'intéressée le :  
Signature :

*[Handwritten signature]* 12 juin 2024.